

Q. Ou bien des différents membres de la maison ?—R. Ils pouvaient ne pas connaître le secret.

Q. Il n'est pas à votre connaissance qu'ils l'aient connu ?—R. Non.

Q. Vous ne les avez jamais vu ouvrir la voûte, n'est-ce pas ?—R. Je désire donner cette explication. Les deux MM. Connolly ne sont jamais allés ouvrir la voûte pendant que j'étais à leur emploi et ils ne se sont jamais mêlés de ce qu'il y avait dans la voûte.

Q. Se mêlaient-ils de ce qu'il y avait dans les livres ?—R. Non, sauf toutefois qu'ils les consultaient de temps à autre.

Q. Qui était en charge du bureau et de la voûte lorsque vous êtes allé au bureau pendant les trois dernières circonstances ?—R. Pendant ces trois dernières circonstances M. Kelly devait être en charge.

Par M. Tarte :

Q. Je désire vous demander comment vous êtes resté sous l'impression, lorsque vous avez laissé Québec, que tous ces billets et ces chèques étaient encore dans la voûte. Est-ce que personne ne vous a demandé ces billets honorés et ces chèques ?—R. Je savais qu'ils étaient tous là excepté quelques-uns qui avaient été passés pendant l'été précédent à M. Fitzpatrick. Ils se rapportaient au procès que M. Connolly avait avec MM. McGreevy et Murphy, au sujet de sa poursuite pour le billet de \$400,000.

Q. Pouvez-vous nous dire quels étaient les billets et les chèques qui ont alors été donnés à M. Fitzpatrick ?—R. Non, monsieur.

Q. Vous a-t-on demandé ces billets et ces chèques ? R. Non, monsieur, ils ne m'ont pas été demandés.

Q. Alors, vous ne savez pas à qui ils ont été demandés ? R. Non, monsieur.

Par M. Edgar :

Q. Qui en a fait le choix ? R. Je crois que c'est le comptable M. Hyde.

Par M. Tarte :

Q. Avez-vous conservé les numéros des billets et des chèques qui ont été donnés dans le temps ?—R. Non, monsieur ; je ne l'ai pas fait.

Q. Vous n'avez pas fait ce choix vous-même ?—R. Non, monsieur.

Q. Étiez-vous là lorsque ce choix a été fait ?—R. Oui, monsieur, j'étais là.

Q. Vous avez dit à deux ou trois différentes reprises que vous aviez laissé dans la voûte à Québec les billets et les chèques qui se rapportent à cette enquête ? N'avez-vous pas dit cela ?—R. Oui, j'ai compris cela.

Q. Alors, ces chèques et ces billets n'étaient pas ceux qui avaient été donnés à M. Hyde ?—R. Je n'ai pas vu ce que M. Hyde a reçu exactement. Il a pu en prendre quelques-uns qui se rapportaient au procès. Il m'est impossible de le constater.

Par M. Geoffrion :

Q. Dans le cours ordinaire des affaires, à part les billets qui ont été remis à M. Hyde, sur demande de M. Fitzpatrick, je suppose que tous les billets, chèques et talons de chèques devraient être dans la voûte ?—R. Oui, monsieur.

Par M. Adams :

Q. Vers quel temps M. Hyde a-t-il eu ces billets ?—R. En parlant de mémoire, je crois que c'était en septembre ou en octobre de l'année dernière.

Q. Est-ce que M. Hyde n'est pas allé plus d'une fois à votre bureau, à Québec ?—R. Oui, monsieur, il y est venu plus d'une fois.

Q. Est-il allé à Québec après cette date de septembre ou d'octobre que vous mentionnez ?—R. Oui, je l'ai vu à Québec en avril de l'année dernière.

Q. Avez-vous dit en avril ?—R. Je crois que oui, monsieur.

Q. Est-il allé alors à votre bureau au sujet de ces papiers ?—R. Je ne me le rappelle pas. Il peut y être allé.

Q. Mais il a pu y être allé ?—R. Oui. Je me rappelle qu'il est venu au bureau mais a-t-il eu quelques papiers, je n'en sais rien.